

Plan Local d'Urbanisme

Servitudes

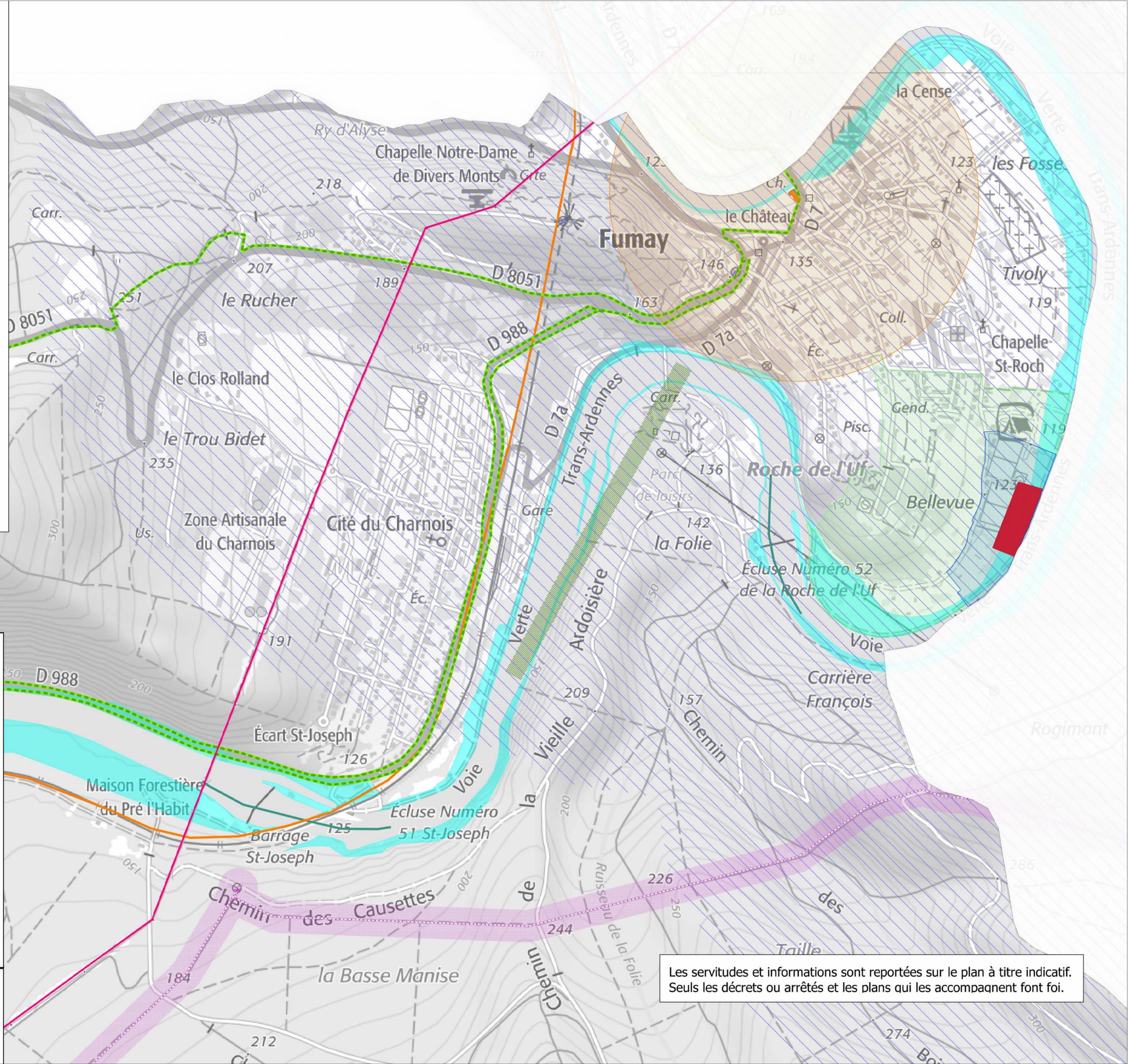
Cachet de la Mairie et signature du Maire

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 25 juin 2020, approuvant le Plan Local d'Urbanisme (Transformation du POS en PLU).

Mathieu SONNET

LEGENDE

-  AC1 - Mesures de classement et d'inscription et protections des abords des monuments historiques
-  AS1 - Périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à collectivité humaine, périmètre immédiat
-  AS1 - Périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à collectivité humaine, périmètre rapproché
-  AS1 - Périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à collectivité humaine, périmètre éloigné
-  EL3 - Servitude de halage et de marche-pieds
-  I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation au tour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
-  I3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
-  I4 - Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques 63kV
-  PM1 - Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRI)
-  PT1 - Servitudes instituées au bénéfice des centres radioélectriques concernant la défense nationale ou la sécurité publiques
-  PT2 - Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
-  PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunications
-  T1 - Servitude relative aux voies ferrées



Les servitudes et informations sont reportées sur le plan à titre indicatif. Seuls les décrets ou arrêtés et les plans qui les accompagnent font foi.

